

Délibération n°D20260051

Rapporteur : Christian SAUBADU

Service : Réglementation, Urbanisme et Gestion Patrimoniale
Secrétaire de séance : Julien CHOUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le CINQ JUIN, à **16 heures**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 29, 30, 31 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 29/05/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS (1), Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE (2), Tom PHILIPPE, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY

ABSENTS EXCUSES : Séverine PONS a donné délégation à Fabien RUET
Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS
Hélène LEHMANN a donné délégation à Thierry LARELLE
Gaëlle SCHNEIDER a donné délégation à Romuald PIVETEAU
Agathe SAUMET-ROCHE a donné délégation à Christian SAUBADU
Vanessa GOGUILLON a donné délégation à Thierry LARELLE

(1) Arrivée au dossier n° 1 « Désignation des délégués et suppléants – Elections sénatoriales du 5 juin 2026 ».

(2) Arrivée au dossier n° 3 « Demande de garantie d'emprunt – Mésolia – Logements Boulevard Beausoleil – Clos Souleil ».

CONVENTIONS DE SERVITUDES SUR LA PARCELLE COMMUNALE AZ 214, AU LIEU-DIT LES GILETS, POUR LE RENFORCEMENT DE LA LIGNE ELECTRIQUE, LE REMPLACEMENT DE POTEAU ET LA POSE DE COFFRET C4 PAR ENEDIS

VU l'article L.323-1 et suivants du Code de l'énergie ;

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;

VU le projet de convention de servitudes pour les ouvrages souterrains sur la parcelle communale cadastrée section AZ n°214 située au lieu-dit des Gilets ;

VU le projet de convention de servitudes pour les ouvrages aériens sur la parcelle communale cadastrée section AZ n°214 située au lieu-dit des Gilets ;

CONSIDÉRANT que, pour le renforcement de la ligne électrique sur l'aire de grand passage, le remplacement de poteau et la mise en place d'un coffret de type C4 est nécessaire ;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie des droits qui lui sont concédés dans le cadre de la mise à disposition, ENEDIS verse à la commune une indemnité unique, forfaitaire et définitive de 10 euros pour chaque convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** moyennant une indemnité unique, forfaitaire et définitive de 10 euros pour chaque convention, l'implantation des ouvrages décrits dans les conventions de servitudes pour les ouvrages souterrains et aériens sur la parcelle communale cadastrée section AZ n°214, située au lieu-dit « Les Gilets ».
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, ou son représentant, à signer les deux conventions de servitudes (et tous autres documents nécessaires) pour les ouvrages souterrains et aériens nécessaires au renforcement de la ligne électrique sur la parcelle cadastrée section AZ n°214.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 024-212400378-20260605-D20260051-DE



Adopté par 35 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI, Hélène LEHMANN (pouvoir), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE (pouvoir), Tom PHILIPPE, Gaëlle SCHNEIDER (pouvoir), Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Vanessa GOGUILLON (pouvoir), Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 05/06/2026.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 9 JUIN 2026

et de l'affichage en date du - 9 JUIN 2026

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Julien CHOUET



Le Maire,

Fabien RUET